



République Française – Département de la Haute-Garonne – Commune de ROUMENS

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
De la Commune de ROUMENS

Délibération n° 2023-09-06-05

Séance du 6 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date convocation : 1^{er} septembre 2023

Présents : 8

Votants : 8

Absents ou excusés : 3

L'an 2023, le 6 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe LASMAN, Maire.

Étaient présents : ALQUIER Gaël, BARBASTE Sébastien, BOURREC Daphné, CASSE Josiane, CHESSERON Jean-Marie, LACROUX Evelyne, LASMAN Philippe, RIVALS Christophe

Absents ou excusés : BARBASTE Pierre, GALLAIS Nathalie, LATCHÉ Jean

Ayant donné procuration : /

Secrétaire : CHESSERON Jean-Marie

OBJET : Rénovation des appareils d'éclairage public routiers – programme LED ++.

M. le maire informe le conseil municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 13 points lumineux suivants, dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ » :

Libellé	Rue	Numéro de r.	Luminaire	Type de point lumineux	Type de support	Hauteur de fe	Puissance
13	Le Village	25	THORN-SPHERE BOULE	Lanterne Boule	FACADE	3	100
29	En Bedel	72	THORN-PILOT T1	Lanterne Routière	POTEAU BETON ARME	8	100
33	La Plane	343	THORN-PILOT T1	Lanterne Routière	POTEAU BETON ARME	8	100
35	En Carette	73	THORN-PILOT T1	Lanterne Routière	POTEAU BETON ARME	8	100
36	Impasse d'En Carette	2	THORN-PILOT T1	Lanterne Routière	POTEAU BETON ARME	8	100
38	Chemin d'En Carette		THORN-PILOT T1	Lanterne Routière	POTEAU BOIS	7	100
30	En Pastre	7	INCONNU	Lanterne Routière	POTEAU BETON ARME	8	70
34	La Plane	516	THORN-PILOT T1	Lanterne Routière	POTEAU BETON ARME	8	70
26	Route de la Jalabertie	260	INCONNU	Lanterne Routière	POTEAU BETON ARME	7	50
28	En Bedel	8	INCONNU	Lanterne Routière	POTEAU BETON ARME	7	50
31	Rouges	13	INCONNU	Lanterne Routière	POTEAU BETON ARME	8	50
32	Borde Neuve	17	INCONNU	Lanterne Routière	POTEAU BETON ARME	7	50
37	Chemin d'En Carette	100	INCONNU	Lanterne Routière	POTEAU BETON ARME	8	50

Le projet, **référéncé 2 AT 208**, consiste en :

- la dépose des 13 appareils d'éclairage,
- la fourniture et pose de 12 points lumineux type routier et 1 point lumineux type résidentiel.

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie d'énergie de 82 %.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux de 10 % au minimum.

Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	540 €/ an
Factures d'électricité	819 €/ an	197 €/ an
Total des dépenses	819 €/ an	737 €/ an

Les futures factures d'électricité de ces points lumineux ne représenteraient alors qu'une faible part des dépenses atténuant ainsi considérablement les hausses des prix de l'électricité pouvant intervenir dans les années à venir.

A l'issue des premières commandes relatives à ce programme, le SDHG a obtenu des prix particulièrement compétitifs pour la fourniture et pose des appareils d'éclairage public.

Lors de la réunion du 21 juillet dernier, le bureau du SDEHG a décidé de faire bénéficier les communes des gains obtenus sur ces prix.

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le projet de rénovation proposé par le SDEHG,
- **PREND EN COMPTE** les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.

Adopté à l'Unanimité.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le maire, LASMAN Philippe

